

## L'expansion autonome et les catégories syntaxiques en berbère (kabyle)

ACHOUR Ramdane\* 

Université de Tizi-Ouzou Mouloud Mammeri, Algérie  
ramdaneachour@yahoo.fr

Reçu: 29/01/2025,

Accepté: 14/04/2025,

Publié: 01/06/2025

### Autonomous Expansion and Syntactic Categories in Berber (Kabyle)

**ABSTRACT:** *Functional syntax uses two criteria to establish syntactic classes: compatibility and mutual exclusion. These allow us to categorize the essence of significant units with varying degrees of precision. Nevertheless, some units are reticent and cannot be categorized rigorously and definitively in a precise class. This is particularly true of adverbs, since the units we categorize do not all behave in the same syntactic way. Faced with this difficulty, many descriptions in both grammar and Berber linguistics implicitly or explicitly consider any unit capable of assuming the role of autonomous expansion to be an adverb. In this contribution, we re-examine the question by distinguishing the syntactic role (or function) of categorial membership, giving primacy to the criterion of compatibilities. This has enabled us to establish that the syntactic role of autonomous expansion (autonomous determiner) is not exclusively reserved for adverbs.*

**KEYWORDS:** Syntactic Classes, Autonomous Expansion, Adverbs, Nouns, Compatibilities

**RÉSUMÉ :** *Pour l'établissement des classes syntaxiques, l'on se sert dans le cadre de la syntaxe fonctionnelle de deux critères : les compatibilités et l'exclusion mutuelle. Ceux-ci permettent en effet une catégorisation plus ou moins fine de l'essentiel des unités significatives. Néanmoins, certaines unités sont rétives et ne se laissent pas catégoriser de façon rigoureuse et définitive dans une classe précise. C'est notamment le cas des adverbes du fait que, souvent, les unités que l'on range dans n'ont pas toutes le même comportement syntaxique. Face à cette difficulté, de nombreuses descriptions menées aussi bien dans le cadre de la grammaire que de la linguistique berbère considèrent, de façon implicite ou explicite, comme adverbe toute unité capable d'assumer le rôle d'expansion autonome. Dans cette contribution, nous réexaminons la question en distinguant rôle (ou fonction) syntaxique de l'appartenance catégorielle en accordant la primauté au critère des compatibilités. Ceci nous a permis de constater que le rôle syntaxique d'expansion autonome (déterminant autonome) n'est pas exclusivement réservé aux adverbes.*

**MOTS-CLÉS :** classes syntaxiques, expansion autonome, adverbes, noms, compatibilités \_\_\_\_\_

\* Auteur correspondant

Introduction

Pour grouper les unités significatives en classes syntaxiques, on se sert dans le cadre de la linguistique fonctionnelle de deux critères : les compatibilités et l'exclusion mutuelle. Cela signifie que pour appartenir à une même catégorie syntaxique, les unités significatives doivent présenter les mêmes compatibilités, c'est-à-dire être déterminées par les mêmes unités et pouvoir tout aussi déterminer les mêmes unités, et s'exclure mutuellement en un point de la chaîne. Cette procédure de découverte des classes syntaxiques dans les langues permet d'identifier des groupements en catégories aux contours très précis comme c'est le cas de la classe des verbes et de celle des noms. Ces deux classes sont en effet faciles à établir par le fait qu'elles peuvent être déterminées par des unités qui leurs sont spécifiques. Il s'agit des modalités nominales et des modalités verbales. C'est ainsi que tout monème qui est susceptible d'être déterminé par la modalité aspectuelle (accompli et inaccompli), le préverbe ad (véhiculant des valeurs modales), l'impératif, le participe (i/y.....n), la modalité la (actuel, concomitant) et les modalités d'orientation spatiales (d, id/n, in), est nécessairement un verbe. Ce à quoi, il faut ajouter le rôle syntaxique de noyau central ou noyau secondaire comme vocation définitoire de la classe des verbes. Quasiment, la même rigueur peut être obtenue dans l'établissement de la classe des noms du fait qu'ils présentent des modalités spécifiques.

Parallèlement à ce type de classes dont l'identification est relativement aisée, il existe d'autres unités qui ne permettent pas une description précise à même de les réunir dans une classe dont des éléments constitutifs présentent les mêmes compatibilités. C'est notamment le cas des unités que la tradition désigne par le nom d'adverbes. Généralement, dans les manuels de grammaire, on dresse la liste des adverbes classifiés selon leur contenu sémantique, après une courte définition, comme celle contenu dans Grevisse (1969, 212) « l'adverbe est un mot invariable que l'on joint à un verbe, un adjectif ou un autre adverbe pour en modifier le sens ». Néanmoins, l'invariabilité de l'adverbe et la liste des éléments qu'il peut déterminer ne font pas l'unanimité comme cela est développé dans (L. Tesnière 1959, 184) et (M. Wilmet 2010, 341). Par ailleurs, à défaut de disposer de critères définitoires et identificatoires de l'adverbe, certains grammairiens, entre autres, (M. Riegel et al. 2009, 646) ont eu recours à une définition négative, en écrivant que « les adverbes forment une catégorie considérée résiduelle où l'on range traditionnellement les termes invariables qui ne sont ni des prépositions, ni des conjonctions, ni des interjections ». Dans le cadre de la tradition grammaticale berbère, les choses ne sont guère différentes. Toutefois, une remarque importante d'A. Basset (2013, 51) mérite d'être signalée car elle attire l'attention sur le fait que « le complément circonstanciel peut très bien être représenté par un nom isolé à l'état libre [...] le degré de vitalité du nom en question dans le parler permet de déterminer s'il s'agit encore d'un nom ou déjà d'un adverbe ». Il est plus qu'évident que les propos d'A. Basset annonce et mettent en perspective la problématique que nous abordons dans cette étude. Face aux difficultés voire à l'impossibilité de poser une classe d'adverbes aux contours nets, précis et objectifs, certains linguistes ont été amenés à faire appel à des critères autres que combinatoires. Telle est la position de (Chaker 1996, 31 -38), qui s'est appuyé sur le rôle syntaxique pour cerner la classe des adverbes en berbère. En effet, selon S. Chaker, est adverbe toute unité susceptible d'être un déterminant autonome, c'est-à-dire capable d'assumer le rôle d'expansion autonome. Ceci est clairement affirmé quand il écrit que : « la notion d'adverbe ne définit pas une appartenance catégorielle nette et exclusive mais plutôt une caractéristique syntaxique - hic et nunc - de certaines unités en fonction de déterminant » (Chaker, ibid., 31). Les propos de S. Chaker, bien qu'ils visent à définir la notion d'adverbe en tant que catégorie, glissent presque subrepticement vers le rôle syntaxique de déterminant devenu caractéristique (combien même hic et nunc) qui fait d'une unité significative un adverbe. Une telle position ne règle que partiellement le problème dès lors qu'elle n'est valable qu'avec une partie - certes importante - des unités et est inadéquate face à bien des cas. On peut, en outre, déplorer la confusion qu'elle introduit entre appartenance catégorielle et rôle (ou fonction) syntaxique. Ce qui ne manquera pas de générer opacité et difficultés devant la tâche d'identification des classes d'unités significatives.

Aussi, nous nous proposons dans cette étude de réexaminer la question en essayant d'aborder les divers aspects du comportement syntaxique des unités figurant en emploi autonome dans notre corpus et que les différentes descriptions (qu'elles soient menées dans le cadre de la grammaire traditionnelle ou de la linguistique) classent comme adverbes. Ceci afin de distinguer parmi les unités en emploi autonome, celles qui sont adverbes ou en voie de l'être de celles dont l'appartenance à la classe des adverbes est sujette à caution. Subséquemment, nous vérifierons si le rôle syntaxique d'expansion autonome, lorsqu'il est assumé par une unité significative, l'affecte nécessairement à l'ensemble des adverbes. Ceci se fera par la mise en œuvre du critère des compatibilités en tant que critère primordial et décisif, notamment, pour traiter les unités<sup>1</sup> que, grammairiens et linguistes berbérissants, en s'appuyant, souvent de façon implicite, sur la notion de transfert de classes, rangent parmi les adverbes du fait qu'elles assument le rôle d'expansions autonomes.

Le corpus soumis à l'étude est constitué de 430 phrases-énoncés (contenant au moins une expansion autonome) extraits des textes d'A. Picard (1958).

L'objectif de cette étude n'est pas de décrire de manière exhaustive la syntaxe de toutes les unités qui s'emploient en tant que déterminants autonomes. Elle vise plutôt à mettre un peu d'ordre dans le foisonnement de leur comportement syntaxique et, in fine, à apporter un peu plus de clarté sur leur catégorisation en mettant fin à la confusion entre leurs fonctions (ou rôles) et leur appartenance catégorielle.

## I. Vue d'ensemble sur le comportement syntaxique des unités en emploi autonome

Les unités linguistiques, en passant du statut d'éléments virtuels à celui d'une réalité discursive sous forme d'énoncés-phrases, s'actualisent par des comportements syntaxiques différents selon les classes syntaxiques de leur appartenance. Pour rendre compte du comportement syntaxique des déterminants autonomes, nous nous intéresserons à leur liberté positionnelle, à leurs rôles et/ou fonctions syntaxiques, et à leurs compatibilités.

### 1. La liberté positionnelle

Théoriquement, un déterminant autonome devrait jouir d'une totale liberté positionnelle dans la phrase ; néanmoins, dans les faits, l'autonomie syntaxique ne signifie pas avoir des latitudes de déplaçabilités illimitées. On peut illustrer la liberté positionnelle totale par *din/dinna* « là-bas » dans les exemples suivants :

- (1) *dinna*, *ad neceel* *timest* (284)  
« Là-bas, P-m. nous+allumer feu »  
« Une fois sur les lieux, nous allumons un feu »
- (2) *ad leben* *dinna deg* *udfel* (126)  
« P-m. jouer+ils là-bas dans EA.+neige. »  
« Ils jouent là dans la neige »

Dans (1), le déterminant autonome *dinna* est antéposé au prédicat verbal, et il est postposé dans (2). D'autres unités, en tant que déterminants autonomes, ne présentent aucune liberté positionnelle dans l'énoncé. C'est

---

<sup>1</sup> Il s'agit plus précisément des unités : *ass-a-/nni*, « aujourd'hui, ce jour-ci/là », *kul ass* « chaque jour », *aseggas-a-/nni* « cette année-ci/là », *tameddit/timeddiyin* « le(s) soir(s) », *aggur-a-/nni* « ce mois-ci/là », *tikkelt* « une fois », *tikwal* « des fois », *taswiet* « par moment, tout à l'heure », *lweqt-a-/nni* « à cette époque-ci/là », *taṣebhit-a-/nni* « cette matinée-ci/là », *ssmana/ddurt* « semaine ». Ces unités sont recensées et rangées en tant qu'adverbes dans S. Chaker (1983, 178-179), K. Nait Zerrad (1995, 153 et 154), A. Basset et A. Picard (1948, 294 et suiv. ), M. Mammeri (1992, 101 et 102)

le cas de *mlih* « beaucoup, fortement », *kan* « uniquement, seulement », *mađi* « entièrement, totalement, même ... »

- (3) *semzayen -ten mađi* (56)  
« Rapetisser +inac.+ils-les complètement ».  
« Ils les rapetissent complètement. »
- (4) *tazart, ulac-itt mađi* (118)  
« figues sèches, il n' y a pas-elle complètement  
« Il n'y a même pas de figues sèches »
- (5) *tteedazen mađi ad uyalen s axxam* (126)  
« rechigner+inac.+ils complètement, P.m. revenir+ils vers maison »  
« Ils rechignent même à repartir chez eux. »

Dans (3), (4) et (5), l'unité *mađi* est postposée et ne peut être antéposée à son point d'incidence. Il en est de même pour *mlih* et *kan*, qui sont constamment postposés à leur point d'incidence, comme dans (6) et (7).

- (6) *ad smuqlen mlih* (100)  
« P.m. regarder+ils beaucoup »  
« Ils vérifieront attentivement »
- (7) *wayeđ, ad yawi kan nnefs* (24)  
« un autre, P.m. il+prendre seulement moitié »  
« Et l'autre prendra juste la moitié »

Nous avons relevé dans notre corpus une unité qui, en raison de sa polysémie, tantôt, jouit d'une totale liberté positionnelle, tantôt, est nécessairement postposée. Il s'agit de *zik* « autrefois, jadis / tôt, être à l'avance ». En effet, quand *zik* a le sens de « jadis, autrefois », il peut être antéposé comme dans (8)

- (8) *zik-nni, yeshel lebni* (82)  
« autrefois il+être facile+P. construction »  
« Autrefois, construire était facile »

tout comme, il peut être postposé sans que son rapport au reste de l'énoncé ne subisse un quelconque changement. En revanche, il est obligatoirement postposé quand il prend le sens de « tôt », comme illustré dans (9) et (10)

- (9) *ttawđen -d zik.* (34)  
« arriver+inac.+ils-vers ici tôt »  
« Ils arrivent tôt »
- (10) *yettenkar zik.* (113/114)  
« il+se lever+inac. tôt »  
« Il se lève tôt »

## 2. Rôles et fonctions syntaxiques

Nous parlons de rôle et de fonction syntaxiques du fait que dans le cadre de la linguistique fonctionnelle, on distingue les deux notions. Les fonctions syntaxiques sont définies comme unités relationnelles dotées d'un signifiant (procédé formel de leur matérialisation) et d'un signifié (valeur axiologique). Par conséquent, le prédicat et la relation rattachant l'expansion autonome à son point d'incidence ne sont pas considérés comme fonctions syntaxiques. Le premier est le centre de détermination donc il ne représente pas une relation, quant à l'expansion autonome, le statut de fonction ne lui est pas attribué par tous les linguistes vu qu'elle est sans signifiant. Subséquemment, l'on parle alors de rôle ou d'emploi prédicatif, de rôle ou

d'emploi en tant qu'expansion autonome. Souvent, on assimile adverbess et autonomie syntaxique. Tout en faisant le départ entre ces deux notions, A. Martinet (1985, 124) concède sur le fait que « *on peut être légitimement tenté d'identifier les autonomes avec ce qu'on désigne traditionnellement comme les adverbess* ». Nous essayerons d'examiner de plus près cette question.

Les adverbess, comme l'a signalé M. Mahmoudian (1976, 374), ont pour caractéristique d'être unirelationnels et plurinucléaires. Cela signifie qu'un adverbe peut déterminer des unités appartenant à diverses classes (verbe, nom, adjectif, adverbe...) et quelle que soit l'appartenance catégorielle de l'unité qui est son point d'incidence, la relation de détermination qui le subordonne à celui-ci est constamment la même. Cette relation se caractérise au plan formel par l'absence d'un quelconque marquage monématique (ni pertinence de la position, ni présence d'un indicateur de fonction), et au plan du signifié, par un contenu se référant aux circonstances (temps, lieux, manière...), jamais aux actants. Et c'est ce même signifié qui indique le rôle syntaxique d'un déterminant autonome. L'autonomie est donc un procédé syntaxique de marquage d'un rôle syntaxique. Est-il aussi définitoire d'une appartenance catégorielle ? La réponse est oui, si l'on se fie à la définition ci-après de M. Mahmoudian (ibid. 375) « *on appellera adverbess les monèmes et les synthèmes qui n'ont que des emplois autonomes* ». Cela coïncide avec les autonomes spécifiques à incidence étroite de S. Chaker (1983, 444)<sup>2</sup>. Et dans cet effort de précision définitoire, A. Martinet (1985 : 141) a fait appel à une restriction de nature combinatoire pour sérier de plus près les unités appartenant à l'ensemble des adverbess en disant que : « *on appelle ainsi [les adverbess] des monèmes ou des synthèmes qui ne sont pas déterminables, comme les noms et les verbes, par des classes particulières de modalités* »

Néanmoins, les deux positions théoriques sont loin de régler le problème et appellent les remarques suivantes. (i) Les unités que l'on considère comme adverbess ne se limitent pas, loin s'en faut, au seul rôle de déterminant autonome et (ii) si l'on subordonne l'appartenance à l'ensemble des adverbess au fait de n'avoir que des emplois autonomes, et au fait d'être déterminé par des modalités spécifiques, la liste des unités à considérer comme adverbess se réduira considérablement de façon arbitraire. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que de nombreuses unités ne sauraient être bannies de l'ensemble des adverbess par l'application mécanique des deux critères avancés par M. Mahmoudian et A. Martinet. Car, même si, en plus de leur emploi autonome, elles assument d'autres rôles et fonctions et ne sont pas déterminables par des modalités spécifiques, elles ne peuvent être rangées dans aucune autre classe syntaxique. Il s'agit de monèmes et synthèmes que qualifie S. Chaker (idem, 445) d'autonomes non-spécifiques. Comme nous allons le montrer ci-après, c'est le cas par exemple d'une unité comme *tura* « maintenant, à présent », qui n'est déterminée par aucune modalité spécifique, mais en plus de son emploi autonome, assume une partie des fonctions nominales. Ce qui fait d'elle un adverbe par la combinatoire, et un quasi-nominal par son rôle et sa fonction dans l'énoncé. Au plan des fonctions et rôles syntaxiques de certaines unités que la tradition intègre au groupe des adverbess, l'hétérogénéité est là aussi une réalité indéniable. Nous tenterons d'illustrer cela par le biais de quelques unités, car vouloir donner une description de l'ensemble des unités reviendrait à décrire les unités individuellement tant sont importantes les différences entre elles. Ainsi, parallèlement aux unités telles que *kan* « seulement, uniquement », *mlih* « beaucoup, fortement », *dayen* « encore, aussi », *ahat* « peut-être »... qui sont toujours dans le rôle de déterminants autonomes, d'autres unités peuvent assumer diverses fonctions. A commencer par l'emploi prédicatif. En effet, en plus de l'emploi autonome que le monème *baṭel* « gratuitement » a dans l'exemple(11)

(11) *awi -t baṭel* (74)  
« Prends-le gratuitement » ;

<sup>2</sup> S. Chaker se réfère ainsi aux « unités (qui) sont des unifonctionnels stricts : elles n'ont aucun recoupement, ni avec les nominaux [...], ni avec les fonctionnels » (idem). Comme illustration, il a fourni les trois unités suivantes : *kan* « seulement, uniquement », *mlih* « très bien » et *nezzeh* « extrêmement ». A noter que la liste complète des autonomes spécifiques est donnée dans la partie faisant l'inventaire des classes (174-175).

il joue le rôle de noyau prédicatif dans (12)

(12) *lmal, bašel di ssuq* (72).

« bétail, gratuit dans marché »

« Le bétail n'est pas cher au marché »

Il en est de même de *ašas* « beaucoup » qui est noyau central dans (13) et expansion autonome dans (14)

(13) *ašas n uksum, ašas n išurdiyèn* (74)

« beaucoup de E.A.-viande, beaucoup de argent+pl.

« beaucoup de viande et (par conséquent) cela coûtera cher »

(14) *šean ašas n wulli* (48)

« posséder+acc.+ils beaucoup de E.A.-brebis+pl. »

« Ils ont un important cheptel de brebis »

Le cas d'une unité un peu particulière mérite d'être cité. Il s'agit en l'occurrence du monème *drus* « peu, peu nombreux, être insuffisant ». Celui-ci, bien que considéré adverbe dans toutes les monographies, présente la particularité, tout au moins dans notre corpus, avec deux occurrences seulement, de ne pas assumer le rôle d'expansion autonome.

(15) *drus n waman ay d -tettakk* (28)

« Peu de E.A.+eau+pl. ce Mos. elle-donner+inac. »

« Elle ne donne que peu d'eau »

(16) *drus maši ay d- ttakkent* (24)

« peu entièrement ce Mos.-donner+elles+inac. »

« Ils ne donnent que très peu »

En effet, dans ces deux exemples, *drus* assume le rôle prédicatif tout en étant mis en valeur en tant que rhème. Cette faculté à être rhématisé et être noyau central est partagée avec d'autres monèmes à valeur quantitative, tels que *ašas* « beaucoup », *bezzaf* « trop ». Parallèlement à ces dernières, il existe d'autres unités qui, malgré la possibilité qu'elles ont de faire l'objet d'une mise en relief rhématique, maintiennent leur rôle syntaxique d'expansion autonome car ne présentant pas de complétude syntaxique dans un tel contexte pour être noyau prédicatif selon les analyses développées respectivement par R. Achour (2020 et 2021) et A. Leguil (1992, 124-142). C'est le cas notamment des temporels et des locatifs : *tura* « maintenant », *zik* « autrefois, tôt », *iđelli* « hier », *da* « ici », *šya* « par ici », et ceux exprimant la manière. Il est, en outre, à signaler que certaines fonctions syntaxiques ne concernent qu'une partie des unités adverbiales. Ainsi dans (17), *tura* et *zik* sont des compléments déterminatifs

(17) *iheffafen n tura* (146)

« coiffeur+pl. de maintenant »

« Les coiffeurs actuels »

(18) *leewayed n zik* (252)

« tradition+pl. de autrefois »

« Les traditions d'autrefois »

Des unités qui s'emploient en tant que déterminants autonomes, et peuvent également être des expansions autonomisées au moyen d'un indicateur de fonction, c'est-à-dire, en l'occurrence, des compléments circonstanciels de comparaison dans (19) et de lieu dans (20)

(19) *ulac nnhas am tura* (152)

« Il n'y avait pas jalousie comme maintenant »

(20) *nruḥ yer dinna* (86)

« nous partir+acc. vers là-bas.

« Nous nous sommes rendus sur les lieux »

Par ailleurs, il est à préciser que, contrairement à l'affirmation de S. Chaker (1991, 133) selon laquelle les adverbes ne peuvent pas être prédicat non verbal à auxiliaire de prédication spécifique, l'unité *aṭas* peut parfaitement être dans ce rôle prédicatif en étant actualisée par la particule prédicative *d* « c'est » : *d aṭas* « c'est pas mal ». Mais en tout cas, de nombreuses unités peuvent être noyau prédicatif, que ce soit en tant que prédicat mono-monomématique, c'est-à-dire sans auxiliaire de prédication, en étant juste juxtaposées à un indicateur de thème suivi d'une pause, que ce soit au moyen d'un auxiliaire de prédication qui peut être spécifique ou non spécifique. Cette présentation sommaire et succincte des rôles et fonctions syntaxiques que peuvent assumer quelques-unes des unités que l'on catégorise généralement en tant qu'adverbes montrent nettement que même à ce niveau, l'hétérogénéité empêche l'identification de façon précise des unités à verser dans l'ensemble des adverbes. Qu'en serait-il si l'on accorde la prééminence au critère des possibilités relationnelles (c'est-à-dire les compatibilités), qui, rappelons-le, est le maître mot de toute entreprise de catégorisation des unités significatives ?

### 3. Les compatibilités des unités en emploi autonome.

Si l'on ne perd pas de vue que la répartition des unités significatives en classes syntaxiques, dans le cadre du fonctionnalisme, s'obtient sur la base de leurs propriétés combinatoires, i.e. l'ensemble des relations syntaxiques qui font leurs compatibilités, il est plus qu'impératif de mettre en œuvre ce critère fondamental si l'on veut rester cohérent avec les principes d'analyse explicitement énoncés par tous les fonctionnalistes. Nous pensons que ce critère nous permettra de savoir, parmi les monèmes et les synthèmes qui assument le rôle d'expansion autonome, distinguer ceux qui se rangent de plein droit dans le groupe des adverbes de ceux pour lesquels il est judicieux de chercher à déterminer leur appartenance catégorielle autre qu'adverbiale. Il va sans dire qu'un tel examen ne peut concerner qu'une partie des déterminants autonomes qui permettront un échantillonnage un tant soit peu représentatif. Ainsi notre exposé examine cette question des compatibilités avec quelques unités seulement. Ces unités peuvent toutes être des expansions autonomes. Ce qui veut dire qu'en matière de compatibilités, elles peuvent déterminer un noyau verbal ou nominal, mais toutes ne peuvent pas être point de rattachement d'une détermination. En effet, dans notre corpus, nous avons relevé des autonomes qui n'ont reçu aucune expansion ; il s'agit de *mliḥ* « beaucoup », *dayen* « encore », et *kan* « seulement », *maḍi* « totalement », *ahat* « peut-être »... En parallèle, d'autres autonomes peuvent faire diversement l'objet de détermination. Ainsi *tura*<sup>3</sup> ne peut être déterminé par aucune des modalités nominales ni même par les autres expansions du nom en dépit de sa capacité comme vu ci-dessus d'assumer en tant que déterminant certaines fonctions nominales (génitive, expansion autonomisée). A signaler toutefois une occurrence dans notre corpus où il est déterminé.

- (21) *armi d tura kan ay d- yennulfa* (66)  
« jusqu'à c'est maintenant seulement ce Mos. il+advenir+acc. »  
« Ce n'est que maintenant que cela advient »

dans (21) le synthème autonome *tura* employé en tant que prédicatoire dans une subordonnée temporelle rhématisée est déterminé par l'autre autonome *kan*. Deux autres déterminants autonomes peuvent illustrer une certaine forme de gradation dans le processus d'adverbialisation d'unités nominales : *imir* et *zik*. Ainsi, contrairement à *tura*, ces deux éléments sont encore déterminables par les modalités périphériques du nom (les déictiques). En plus de leur capacité à apparaître seuls sans les modalités en questions, *zik* peut être point d'incidence de la seule modalité déictique d'éloignement évocation *-nni* « en question »

- (22) *zik-nni, yeshel lebni* (82)

<sup>3</sup> Il s'agit en fait d'un syntagme devenu synthème par figement d'un nom associé à la modalité locative du nom (modalité de proximité : *tur* « moment » + *a* « ce »). Cet éclairage nous vient du Moyen Atlas marocain où ce complexe reste encore un syntagme *tur/tur-a* « moment, maintenant, en ce moment » s'opposant à *tur-lli* « autrefois, jadis » (Taifi 1991, 725-726).

« autrefois, il+être facile+acc. construction »

« autrefois, il était facile de bâtir une maison »

Le monème *imir*, lui aussi est compatible avec ce déictique

(23) *nēdda imir-n<sup>4</sup> neddem-d tinila-nney* (50)

« nous+passer+acc. moment-en question nous+prendre+acc. goûter-notre »

« Nous avons alors pris nos goûters »

et, contrairement à *zik*<sup>5</sup>, il est également compatible avec le déictique de proximité-rapprochement, dans le complexe *akka imir-a* « en ce moment-même ». Toutefois, si l'on quitte la sphère des modalités périphériques, l'on constate que *zik* est moins détaché de la classe de nominaux que *imir*, car comme l'a signalé S. Chaker (1991, 134), il peut faire l'objet d'une détermination par un substitut personnel en tant que complément déterminatif comme peut l'être n'importe quel nominal. Ceci est attesté dans le vers ce Youcef Oukaci :

(24) *si zik - nsen d imnayan.*

« depuis jadis+leur aux.préd. cavalier+pl. »

« Ce sont, depuis longtemps, des cavaliers »

Ce type de détermination est impossible avec *tura, imir, mađi, dayen, kan...* A côté de ces éléments dont le processus de figement-grammaticalisation est variablement et plus au moins abouti, il existe d'autres monèmes/synthèmes qui, même employés en tant que expansions autonomes, ne connaissent aucune restriction combinatoire et gardent intactes les compatibilités de la classe des noms. Autrement dit, en tant que déterminées, ces expansions autonomes reçoivent la totalité des déterminations qui caractérisent la classe des noms comme cela est démontré dans ce qui suit.

## I. Distinguer noms et adverbes par les compatibilités.

Etant donné le caractère crucial du critère des compatibilités, comme outil et principe théoriques dans l'établissement des catégories syntaxiques, nous l'utiliserons ci-dessous pour parvenir à distinguer entre noms et adverbes parmi les unités employées en tant qu'expansions autonomes. Nous illustrerons ceci par les diverses occurrences du lexème *ass* « jour » en tant qu'autonome. Nous commencerons par son utilisation sans détermination puis nous passerons en revue l'ensemble des déterminations qu'il peut recevoir afin de parvenir à trancher – et à travers lui d'autres unités – la question de son appartenance catégorielle.

### 1. Emploi sans détermination

Tout d'abord, nous aimerions signaler que ce lexème peut être déterminant autonome sans qu'il fasse l'objet d'aucune détermination. Certes, en tant que tel, nous ne l'avons relevé dans aucune occurrence dans notre corpus. Néanmoins, un tel usage n'a rien d'exceptionnel et est même commun dans la langue courante. Aussi, nous nous permettons, en tant que locuteur natif de recourir à notre compétence linguistique pour illustrer avec cet exemple.

(25) *Ass, d ageffur ; ass, d itij.*

« Jour, c'est pluie ; jour, c'est soleil. »

«Un jour, il pleut ; un jour, il fait beau »

<sup>4</sup> Nous avons là une forme réduite de *nmi* ; ce qui est un signe formel de tendance au figement et collement des deux éléments *imir* et *nmi* en syntème.

<sup>5</sup> Cette incompatibilité est de nature sémantique et référentielle.

Pour ce qui est de ses compatibilités en tant qu'unités déterminée, nous ferons appel aux exemples relevés dans notre corpus. Nous commencerons par les déterminants qui font partie de la combinatoire interne. Il s'agit des modalités nominales centrales qui s'amalgament au signifiant du lexème nominal.

## 2. Détermination par la modalité du pluriel

- (26) *ussan deg yelha lhal, ijemmeε-d isyaren* (36)  
« jour+pl. dans il+être bon+acc. temps, il+ramasser+inac.+ Mos. bois+pl. »  
« Quand il fait beau, il ramasse du bois »

Dans (26), le nom *ass* est déterminé par la modalité du pluriel, qui s'est amalgamée à son signifiant. Il est à rappeler que, dans le cadre du fonctionnalisme, la modalité du nombre se réduit au pluriel, et ce qui est désigné par le singulier correspond en fait à l'absence du nombre (cf. D. Costauoc et F. Guerin 2007, 89 ; et A. Martinet 1985, 129). Quant au genre et l'état, d'un point de vue fonctionnaliste, ils ne peuvent relever des modalités<sup>6</sup>.

## 3. Détermination par les modalités périphériques du nom

### • Modalité de proximité

- (27) *ass-agi, nkemmel lecyal -nney* (08)  
“jour-ce, nous+continuer+acc. affaires-de nous”  
“Aujourd'hui, nous avons assaini nos affaires”

### • Modalité d'éloignement

- (28) *ass- nni, ur iherreş ara izgaren.* (230)  
“jour-en question ne il+faire pression+inac. pas bête+pl.”  
“Ce jour-là, il ne mettra pas trop de pression sur les bêtes (de labour)”

## 4. Détermination par un adjectif épithète

- (29) *ass amezwaru i deg i t-xedmey...* (48)  
“jour premier ce dans ce le-faire+acc.+je”  
“Le premier jour que je l'ai fait...”

## 5. Détermination par un nom (fonction génétive)

- (30) *ass n waluđ, ad tkerzeđ azemmur* (236)  
“jour de boue+E.A., P.M. tu+labourer olive”  
“Le jour où la terre est trop boueuse, tu laboures les oliviers »

## 6. Détermination par un noyau secondaire (prédicatoire verbal)

- (31) *ass i deg ara tsend tmeđtut ayefki, ad tesmir yer teksayt ikil-nni* (144)  
“jour ce dans P.M. elle-baratter E.A+femme lait. P.M. verser vers baratte lait caillé”  
“ Le jour où la femme baratte le lait, elle verse le lait caillé dans la baratte. »

## 7. Détermination par le pré-déterminant *kul* “chaque”

<sup>6</sup> Dans la tradition grammaticale berbère, on présente généralement le genre, le nombre et l'état comme marques morphologiques du nom, mais avec l'avènement de la linguistique fonctionnelle, qui établit une distinction nette entre morphologie et syntaxe, le statut monématique et l'appartenance catégorielle du genre et de l'état se sont sérieusement posés. Ainsi, S. Chaker, bien qu'il ait inscrit son approche dans le cadre du fonctionnalisme, n'a pas hésité à suivre et à reprendre la tradition en posant trois modalités obligatoires du nom, que sont le genre, le nombre et l'état, tout en signalant, toutefois, que « l'état d'annexion est bien un indicateur de fonction, support de la relation de dépendance entre un nom déterminant et l'unité (nom ou monème personnel) qu'il détermine » (1983, 192). Par contre, F. Bentolila (1981, 35), emboitant le pas à A. Martinet, ne reconnaît pas le statut de monème au genre et range l'état d'annexion dans la classe des fonctionnels. Nous voulons préciser que dans cette étude nous adoptons ce point de vue fonctionnaliste. Car, en toute rigueur, une unité qui est une modalité ne peut pas être en même temps un fonctionnel. Quand l'une (la modalité) est centripète, l'autre est centrifuge, selon les termes d'A. Martinet (1980, 119). Cela signifie que la modalité en tant que déterminant unirelationnel, est dans un rapport de détermination, alors que le fonctionnel est un connecteur impliquant deux autres unités dont l'une est un complété et l'autre est un complément ; et le fonctionnel sert précisément à indiquer la fonction de l'expansion par rapport à son point d'incidence.

(32) *kul ass, ad yettruḥu* (236)

“Chaque jour, P.M. il+partir+inac.”

“ Il s’y rendra chaque jour.”

A travers ces exemples, il apparaît clairement que l’unité *ass* « jour/journée » dans le rôle d’expansion autonome, est le point d’incidence de toutes les déterminations qui font les compatibilités du nom en tant que déterminé. Le spectre s’étend de la modalité centrale qu’est le pluriel au prédicatoire verbal (subordonnée relative), en passant par les modalités périphériques (déictiques), l’adjectif épithète, le nom en tant que complément déterminatif et le prédéterminant *kul*. La question qu’il nous revient à présent de trancher est de savoir si l’on a affaire à un nom ou un adverbe par transfert de classe ou par grammaticalisation ?

## II. En finir avec la confusion.

De nombreuses descriptions grammaticales et analyses linguistiques rangent généralement le lexème *ass*<sup>7</sup> « jour, journée » dans le paradigme des adverbes de temps, tout en l’accolant des deux modalités déictiques *-a* et *-nni*. En fait, la notion de transfert émane d’une certaine confusion qui s’est opérée entre nature et fonction comme s’il y’a un conditionnement réciproque entre appartenance catégorielle et fonction ou rôle syntaxique. La confusion a vu le jour, d’abord, dans la cadre de la tradition puis connaît un prolongement dans le cadre de la linguistique. C’est le cas notamment chez L. Tesnière (1969, 361 et suiv.) avec la notion de translation. En effet, ce linguiste pense que certaines fonctions sont spécifiques à certaines catégories syntaxiques. C’est ce qui est affirmé expressément dans ces propos : « *la translation consiste donc à transférer un mot plein d’une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c’est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot. Dans le groupe le livre de Pierre, le substantif Pierre devient syntaxiquement un adjectif épithète au même titre que dans le livre rouge. Bien que non adjectif morphologiquement, il acquiert ainsi les caractéristiques d’un adjectif, c’est-à-dire la valeur adjectivale. Le subordonné de Pierre joue dans cette union de mots un rôle en tous points similaire au subordonné rouge.* » (ibid., 364). Donc pour L. Tesnière, *Pierre* et *rouge* ont dans les deux cas le même rôle syntaxique d’épithète de *livre*. Du fait de l’impossibilité d’assigner une catégorie nette et précise à toutes les unités linguistiques, linguistes et grammairiens ont tenté de trouver une issue à la difficulté en forgeant diverses dénominations au phénomène. Ainsi, l’on parle de fluidité catégorielle (S. Chaker 1991, 134), de chevauchements (L. Guerchouh, 2011), de transfert (A. Martinet, 1985), (D. Costaouec et F. Guérin 2007, 119) et d’appartenance multiple (F. Bentolila, 2003). Pour notre part, nous pensons qu’un nom qui assume le rôle d’expansion autonome tout en maintenant toutes ses compatibilités en tant que nom déterminé ne devient pas adverbe. Par conséquent, à la suite de la démonstration faite ci-dessus, nous considérons que le monème *ass* est de plein droit un nom à part entière. Aussi, nous affirmons avec Jack Feuillet (1986, 7) que « *le fait qu’un groupe donné exerce de façon privilégiée une fonction donnée n’implique absolument pas qu’un autre groupe exerçant la même fonction perde sa nature (et éventuellement ses catégories) pour adopter celle du premier* ». Ce qui vient d’être dit au sujet de *ass* est valable pour beaucoup de noms tels que *aseggas* « année », *tikkelt* « fois », *abrid* « fois », *taswiet* « moment », *tameddit* « soir » *ššbeḥ* « matin »... parallèlement, d’autres unités nominales sont passées à l’ensemble des adverbes quoiqu’elles aient gardé une ou deux des compatibilités du nom, il s’agit souvent du déictique d’absence (*-nni*) et rarement celui de proximité (*-a*) qui s’affichent avec *iḍelli*, *azekka*, *imir*, *zik*... et enfin une unité comme *tura* dont le processus de changement de classe est totalement achevé, ce que confirme son impossibilité de recevoir ne serait-ce qu’une des déterminations qui font les compatibilités nominales. Et malgré le fait qu’il assume une ou deux fonctions que l’on

<sup>7</sup> S. Chaker (1983, 178-179), K. Nait Zerrad (1995, 153 et 154), A. Basset et A. Picard (1948, 294 et suiv. ), M. Mammeri (1992, 101 et 102)

considère généralement comme étant propres au nom (exemples 17,18, 19, 20), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un adverbe. Cette position s'applique aussi à l'unité *deffir* « derrière » pris pour un nom par S. Chaker (1996, 33 ) dans son exemple

(32) *tama n deffir*

Côté de derrière = la partie arrière

Quant aux deux autres exemples du même auteur (ibid.) :

(33) *deffir wedrar* (préposition)

« derrière la montagne »

(34) *teqqim deffir* (adverbe)

« Elle est restée/assise à l'arrière »

Il nous semble que la notion d'appartenance plurielle proposée par F. Bentolila pourrait bien être utile face à des unités qui s'emploient, tantôt en tant qu'autonomes-adverbes, tantôt en tant qu'indicateurs de fonctions. En effet, *deffir* « derrière » est un adverbe dans (34) du fait qu'il joue le rôle d'expansion autonome sans qu'il puisse être déterminé par des modalités spécifiques ou autres expansions ; et la même unité *deffir* est une préposition dans (33) car il est un connecteur indiquant la fonction du nom *wedrar* « montagne ». Par conséquent, lors de l'établissement des classes, cette unité doit figurer dans deux paradigmes différents : celui des adverbes et celui des fonctionnels non propositionnels (prépositions) mais nous récusons totalement le fait de le considérer comme nom sous prétexte qu'il assume la fonction de complément déterminatif (expansion indirecte du nom) dans (32). Car dans le cas contraire, ce serait confondre classes et fonctions et faire l'impasse sur les compatibilités et leur importance primordiale dans l'établissement des classes.

## Conclusion

Pour conclure, il est absolument nécessaire de dire que dans une langue, quelle qu'elle soit, existent une zone fortement structurée et une autre zone moins organisée dont les règles sont peu régulières et peu homogènes. C'est là le propre de toute langue naturelle, car de par sa vocation d'instrument de communication, elle se doit d'être, à la fois, stable et suffisamment souple et malléable pour pouvoir changer et s'adapter à la complexité et l'évolution incessante des besoins de communication. C'est ainsi qu'en matière de répartition des unités significatives en classes, parallèlement à des catégories fortement homogènes dans leur comportement syntaxique, existent d'autres ensembles hétéroclites et hétérogènes. C'est notamment le cas des adverbes. C'est pourquoi, aussi bien dans la tradition, qu'en linguistique, on définit négativement ces derniers, en ce sens qu'on crée une classe fourre-tout qui réunit toutes les unités qui ne trouvent pas de catégorie d'accueil. Pis, dans les listes faisant l'inventaire des adverbes, l'on insère des unités sur la base de leur rôle syntaxique en tant que déterminant autonome. Cette confusion de la fonction et de l'appartenance catégorielle a pour conséquence de ranger de nombreux lexèmes nominaux parmi l'ensemble des adverbes du fait qu'ils marquent par l'autonomie syntaxique le rapport de détermination qui les subordonne à leur point d'incidence. Pourtant si l'on ne perd pas de vue que les unités significatives sont réparties en classes syntaxiques sur la base de leurs propriétés combinatoires, c'est-à-dire sur l'ensemble des relations possibles qui font leurs compatibilités, on aboutira à un autre résultat. Notre analyse a montré que les unités en emploi autonome se répartissent en trois ensembles. Le premier contient celles qui sont nettement des adverbes car elles ne connaissent aucun rôle syntaxique en dehors de celui d'être expansions autonomes et ne peuvent être déterminées par aucune classe de modalités spécifiques (*ahat, dayen, mlih, kan...*). Le deuxième regroupe celles des unités qui peuvent être considérées comme adverbes bien que leur processus d'adverbialisation ne soit pas achevé tant au point de vue de leurs compatibilités que de leurs rôles et/ou fonctions syntaxiques. Elles sont engagées dans un processus d'adverbialisation et se détachent partiellement de leur classe d'origine (généralement celle des noms) tout

en gardant une partie du comportement syntaxique de cette dernière. Y figurent les unités comme *zik, tura, imir/imir-nni, imir-a, idelli, azekka...* Enfin, un troisième groupe qui réunit des unités qui, parallèlement à leur emploi en tant que déterminants autonomes, assument toutes les fonctions du nom et maintiennent la totalité de ses compatibilités. Par conséquent, le rôle de déterminant autonome n'est pas exclusivement réservé aux adverbes mais il est également un des rapports de détermination qu'assument certaines unités nominales – sans renoncer aucunement à leur nature en maintenant l'ensembles de leur possibilités relationnelles – dont le contenu sémantique se réfère à des circonstances temporelles. Il s'agit là d'une donnée qui prouve que la confusion des catégories et des fonctions ne révèle pas la structure de la langue mais au contraire elle la voile.

## Références

- ACHOUR, R. 2020. *Syntaxe de la phrase kabyle*, éditions Achab. Tizi-Ouzou.
- ACHOUR, R. 2021. « De la difficulté d'identification du noyau prédicatif dans certaines structures phrastiques kabyles ». Revue *Iles d'Imesli*, volume 13, N°02, PP. 117-137.
- BASSET, A. et PICARD A., 1948. *Eléments de grammaire berbère. Kabylie. Irjen*. Alger : Typo-Litho. BENTOLILA, F.,
- BASSET, A., 1952. *La langue berbère*. Oxford université press. (rééd. 2013. Alger-Livres Editions)
- BENTOLILA, F. 1981. *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*. Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc). SELAF. Paris.
- BENTOLILA, F. 1986. « Les classes d'unités significatives en berbère ». *Modèles linguistiques*, tome VIII, fascicule 1.
- CHAKER, S. 1983. *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*. Aix-en-Provence : Université de Provence, J. Lafitte.
- CHAKER, S. 1991. *Manuel de linguistique berbère I*. Alger : Bouchène.
- CHAKER, S. 1996. *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*. Alger : ENAG-Editions.
- COSTAOUEC, Denis et GUERIN, Françoise, 2007, *Syntaxe fonctionnelle, théorie et exercices*. Presse Universitaires de Rennes
- Feuillet Jack (1986) Catégories et fonctions. *L'information grammaticale n°31*. (pp. 3-7)
- GUERCHOUH, L. 2011. « Contextes et limites des chevauchements en berbère : autonomes-substantifs-fonctionnels ». *Studi Africanistici Quaderni di Studi Berberi e Libico-berberi*. UNIOR NAPOLI.
- MAHMOUDIAN, M., 1976. *Pour enseigner le français*. P.U.F. Paris.
- Martinet A. 1980. *Eléments de linguistique générale*. Armand Colin. Paris.
- MARTINET, A., 1985. *Syntaxe générale*. Armand Colin. Paris.
- PICARD, A. 1958. *Textes berbères dans le parler des Irjen (Kabylie-Algérie)*. Tome I. Alger : La Typo-Litho et Jules Carbonel
- RIEGEL, M. et al. 2009 (1ère édition 1994). *Grammaire méthodique du français*. Quadrige/PUF.
- TAIFI, M. 1991. *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*. Paris : l'Harmattan-Awal.
- TESNIERE, L. 1988. *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck. (Première édition : 1959)
- WILMET, M. 2010. *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Bouck Duculot (5<sup>ème</sup> édition)

### **Liste des abréviations**

acc. = Accompli.

E.A.= Etat d'annexion.

Inacc. = inaccompli

M.o.s = Modalité d'orientation spatiale.

P.m. = Particule modale.

Pl. = Pluriel.

Sing. = Singulier.

### **Biographie de l'auteur**

**Dr. ACHOUR Ramdane**, Maître de conférences A, Département de Langue et Culture Amazighes de Tizi Ouzou (Algérie). Après l'obtention d'une licence de français (1994), poursuit des études dans le domaine amazigh, couronnées par un magister (2003) et doctorat (2017) en langue et culture amazighes. Co-auteur de dix-huit (18) manuels d'enseignement de tamazight édité par l'ONPS. Membre à plusieurs reprises du G.S.D de tamazight (Groupe Spécialisé des Disciplines), Organe de la Commission Nationale des Programmes, Ministère de l'Education Nationale. Publications : deux articles traitant de la syntaxe et un ouvrage intitulé : *Syntaxe de la phrase kabyle*.